



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 81271

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur un important sujet de santé publique, à savoir celui des accidents vasculaires cérébraux (AVC), première cause de handicap acquis chez l'adulte. En 2007, un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé mentionnait que ces malades étaient insuffisamment pris en charge, du fait du manque de structures adaptées et de délais trop longs entre l'apparition des symptômes et le traitement, seuls 18 % des patients AVC étant hospitalisés dans des unités de soins neuro-vasculaires (UNV), permettant une diminution relative du risque de décès ou d'invalidité (20 %). De plus, près d'un tiers des victimes d'AVC seraient soignées dans des établissements dépourvus d'un service de neurologie. À cet égard, le rapport préconisait le développement des structures hospitalières de « soins de suite » pour la rééducation des patients et, pour améliorer la précocité de la prise en charge, une organisation au sein d'une filière régionale d'urgence AVC, depuis la réponse à l'appel initial jusqu'à l'accueil sur le plateau technique. Ainsi, il lui demande quels moyens elle envisage de mettre en oeuvre au plan national afin de faire face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81271

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6553

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)